



**PRÉFET
MARITIME
DE LA MANCHE
ET DE LA MER DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture maritime de la Manche
et de la mer du Nord**

Division « action de l'État en mer »

N°0- 15985 -2024/PRÉMAR MANCHE/AEM/NP

Affaire suivie par ENV/PEM1

sec.aem@premar-manche.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de la Manche

Le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord

Le préfet de la Manche

à

Mesdames et Messieurs les membres du comité de pilotage des sites Natura 2000
« Récifs et landes de la Hague » et « Landes et dunes de la Hague »

OBJET : compte rendu du comité de pilotage des sites Natura 2000 « Récifs et landes de la Hague » et « Landes et dunes de la Hague ».

P. JOINTE : compte rendu du 11 juillet 2024.

Mesdames, Messieurs,

Le comité de pilotage (COFIL) des sites Natura 2000 « Récifs et landes de la Hague » (Zone Spéciale de Conservation - ZSC) et « Landes et dunes de la Hague » (Zone de Protection Spéciale - ZPS), s'est déroulé le 11 juillet 2024 à La Hague. Cette réunion a permis de mettre en place le nouveau COFIL commun aux deux sites Natura 2000 de la Hague, constitué par fusion des anciens COFIL et ajout de nouveaux membres.

Vous trouvez en pièce-jointe le compte rendu de la rencontre.

À Cherbourg-en-Cotentin, le 16 octobre 2024

Le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord,
par délégation, l'administrateur général de 2^e classe
des affaires maritimes Denis Mehnert
adjoint pour l'action de l'État en mer,

AG2AM Denis
MEHNERT

Signature numérique de
AG2AM Denis MEHNERT
Date : 2024.10.16
09:12:38 +02'00'

Denis MEHNERT

À Cherbourg-en-Cotentin, le **17 OCT. 2024**

Pour le préfet de la Manche,
Le sous-préfet de Cherbourg,

Jean RAMPON

NATURA 2000

Compte-rendu du comité de pilotage des sites

FR2500084 – Zone Spéciale de Conservation « *Récifs et landes de la Hague* »

FR2512002 – Zone de Protection Spéciale « *Landes et dunes de la Hague* »

Installation du comité de pilotage commun à la ZSC et à la ZPS

Jeudi 11 juillet 2024, à La Hague

Sous la présidence de Monsieur Jean RAMPON, Sous-préfet de Cherbourg, et de Monsieur Denis MEHNERT, Adjoint du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord pour l'action de l'État en mer

Liste des personnes présentes :

- Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord, Monsieur Denis MEHNERT, Adjoint du préfet maritime pour l'action de l'État en mer ;
- Préfecture de la Manche, Monsieur Jean RAMPON, Sous-préfet de Cherbourg ;
- Centre départemental des jeunes agriculteurs, Pierre CHARDOT, Adhérent ;
- Communauté d'agglomération du Cotentin, Jean-René LECHATREUX, Vice-président ;
- Commune de la Hague, Marie LAPPREND, Adjointe en charge du développement durable et du cadre de vie et Présidente du Comité de Pilotage Natura 2000 « *Massif dunaire de Héauville à Vauville* » (ZSC) ;
- Commune de la Hague, Patrick LAVENU, Conseiller municipal « Affaires générales - Finances - commande publique - Travaux » ;
- Commune de la Hague, Marie VILLOT, Directrice de projets Grand Site – Géoparc ;
- Commune déléguée de Digulleville, Louis CRANOIS, Maire délégué ;
- Commune déléguée d'Omonville-la-Petite, Thérèse DELACOUR, Maire déléguée ;
- Commune déléguée de Saint-Germain-des-Vaux, Antoine LUPO, Maire délégué ;
- Commune de Siouville-Hague, Elisabeth BURNOUF, Première adjointe ;
- CRPME Normandie, Marc DELAHAYE, Directeur ;
- CRPME Normandie, Augustin LEPRETRE, Chargé de mission environnement ;
- CRPME Normandie, Romain MEROUR, Chargé de mission environnement Natura 2000 ;
- Département de la Manche, Blaise MICARD, Chef du service patrimoine et gestion des milieux naturels ;
- DDTM Manche, Laura ROSSEMAN, Adjointe à la cheffe de la DT Nord ;
- DDTM Manche, Laurent VATTIER, Responsable de l'unité Forêt Nature Biodiversité - Service environnement ;
- DIRM MEmN, David SELLAM, Chef de la mission territoriale de Caen ;
- DREAL Normandie, Laure DUCOMMUN, Chargée de mission mer et littoral ;
- DREAL Normandie, Carole LENGREND, Adjointe à la cheffe du service ressources naturelles ;

- DREAL Normandie, Sandrine ROBBE, Adjointe au chef du pôle mer et littoral ;
- FDSEA 50, Gaëtan BRISSET, Référent territorial et environnement ;
- GECC, Mailys BAUDOINT, Chargée d'OBSenMER et du réseau d'observateurs ;
- GMN, Mélanie MARTEAU, Chargée de mission chiroptères ;
- GONm, Jérôme BOZEC, Adhérent ;
- GONm, James HAMEL, Stagiaire ;
- GONm, Marie-Léa TRAVERT, Conservatrice de la Réserve Naturelle Nationale de la mare de Vauville (personnalité qualifiée) ;
- Manche Nature, Anne-Marie DUCHEMIN, Adhérente ;
- Manche Nature, Bernard ROSSELOT, Adhérent ;
- OFB, Christophe AULERT, Directeur délégué de la façade maritime Manche mer du Nord ;
- OFB, Karine DEDIEU, Chargée de mission « Milieu marin » ;
- OFB, Marine LASSAU, Chargée de mission « Habitats marins des sites du Golfe normand-breton » pour le projet Life MARHA ;
- OFB, Olivier OETTLY, Inspecteur de l'environnement du SD50 ;
- Office de tourisme du Cotentin, Lola MARTIN, Chargée de mission tourisme responsable ;
- Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord, Laurène SIMON, Adjointe au chef de bureau « Protection de l'environnement marin et planification des espaces maritimes » ;
- SyMEL, Sébastien HOUILLIER, Garde du littoral ;
- SyMEL, Hugo LECLERC, Garde du littoral ;
- SyMEL, Pierrick LIZOT, Responsable du pôle technique ;
- Syndicat Mixte Littoral Normand (SMLN)/Conservatoire du littoral, Jean-Philippe DESLANDES, Délégué de rivage et Directeur du SMLN.

Liste des personnes/structures excusées :

- Agence de l'Eau Seine-Normandie, Yann JONCOURT, Chargé d'études ;
- ARS Normandie, Sabrina LEPELTIER, Responsable service santé environnement de la Manche ;
- Commune déléguée d'Auderville, Philippe GASNIER, Maire délégué ;
- Conseiller départemental, Benoît FIDELIN, canton de Les Pieux ;
- Conseillère départementale, Nathalie MADEC, canton de La Hague ;
- CD50, Jean MORIN, Président ;
- CRC Normandie / Hauts-de-France, Manuel SAVARY, Directeur ;
- DDTM50/DT Nord, Yannick LUTHI-MAIRE, Cheffe de la Délégation Territoriale ;
- DDTM Manche, Hélène VIDEAU, Cheffe du pôle Affaires maritimes ;
- Syndicat Mixte Littoral Normand (SMLN)/Conservatoire du littoral, Romane CARRON, Chargée de mission « élaboration de DOCOB » ;
- Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord, Olivier ROITEL, Chef du bureau « Protection de l'environnement marin – planification des espaces maritimes ».

Ordre du jour :

1. Accueil des participants et installation du comité de pilotage (*Autorités administratives*)
2. Bilan d'animation du précédent document d'objectifs de la ZSC (*DREAL Normandie*)
3. Installation des opérateurs chargés de la révision et de l'élaboration du document d'objectifs commun (*Autorités administratives*)
4. Études préparatoires à la révision et à l'élaboration du document d'objectifs (*DREAL Normandie*)
5. Méthode et calendrier prévisionnel de la démarche (*DREAL Normandie*)
6. Questions diverses

Déroulement de la séance

1. Accueil des participants / propos introductifs (Autorités administratives)

Monsieur RAMPON, sous-préfet de Cherbourg, ouvre la séance et remercie les participants de leur présence ainsi que Madame Manuela MAHIER, maire de La Hague, pour la mise à disposition de l'amphithéâtre Jean-François MILLET. Il annonce l'objectif de la réunion : l'installation du nouveau Comité de Pilotage (COPIL) commun aux deux sites Natura 2000 de la Hague « *Récifs et landes de la Hague* » (Zone Spéciale de Conservation ou ZSC) et « *Landes et dunes de la Hague* » (Zone de Protection Spéciale ou ZPS), après plusieurs années d'inactivité des anciens COPILs respectifs de ces sites.

À ce titre, il évoque la signature récente de l'arrêté inter-préfectoral fixant la composition des membres de ce nouveau COPIL commun. Celui-ci abroge les arrêtés inter-préfectoraux fixant la composition des membres des anciens COPILs respectifs des sites et intègre des nouveaux membres, qui sont les représentants d'Orano La Hague et les associations de protection de l'environnement « Groupe Mammalogique Normand » (GMN) et « Groupe d'Études des Cétacés du Cotentin » (GECC). Il sera diffusé aux membres du COPIL après la séance.

Il remercie la DREAL Normandie pour la prise en charge de l'organisation de ce COPIL, et insiste sur le besoin d'une communication à large échelle pour associer les territoires le plus en amont possible, afin de démystifier la démarche Natura 2000 auprès du grand public plutôt que de les consulter une fois le Document d'Objectifs (DOCOB) commun aux deux sites Natura 2000 abouti. Une communication grand public va être établie pour expliquer comment Natura 2000 va prendre place sur le territoire de la Hague.

Il remercie par avance les membres du COPIL pour leur co-construction dans ce processus de gestion de sites protégés. Il invite les participants à signer la feuille d'émargement et propose un tour de table pour introduire les membres de ce nouveau COPIL.

Monsieur MEHNERT, adjoint du préfet maritime pour l'action de l'État en mer, s'associe aux remerciements et excuse l'Amiral VÉRAN, préfet maritime. Il rappelle le mode de gouvernance en co-présidence du préfet de la Manche et du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, les deux sites étant majoritairement marins (83% de domaine marin pour la ZSC et 54% pour la ZPS). Il fait le lien entre le DOCOB et le Document Stratégique de Façade, dont le volet stratégique a été adopté en 2019, notamment concernant les enjeux écologiques « mammifères marins » et « zones fonctionnelles pour l'avifaune » retenus pour le Nord Cotentin, le cap de la Hague constituant une zone de passage pour les mammifères marins en migration et une halte pour de nombreuses espèces d'oiseaux. Il annonce l'ordre du jour et remercie la DREAL pour son investissement.

Madame LENGRAND, adjointe à la cheffe du service ressources naturelles à la DREAL Normandie, excuse Monsieur Olivier MORZELLE, directeur de la DREAL. Elle rappelle l'importance pour la DREAL de doter chaque site Natura 2000 majoritairement et exclusivement marin d'un DOCOB opérationnel, sous l'autorité conjointe du préfet de département et du préfet maritime. Cet objectif s'inscrit dans la dynamique nationale de la Stratégie Nationale des Aires Protégées et de la nouvelle stratégie nationale mer littoral 2024-2030 adoptée récemment. Il s'agit de préserver les milieux naturels dans un contexte de changement climatique.

Monsieur RAMPON propose de débiter la présentation.

2. Bilan d'animation du précédent document d'objectifs de la ZSC (DREAL Normandie)

Présentation du bilan d'animation du précédent DOCOB de la ZSC (diapositives 4 à 23 du diaporama) par Madame DUCOMMUN, chargée de mission mer et littoral à la DREAL Normandie puis temps d'échanges

Rappel des périmètres des sites Natura 2000.

Articulation Natura 2000 avec d'autres outils de gestion du territoire et de protection environnementale : OGS, RNN et terrains du Conservatoire du Littoral.

Rappels des espèces et habitats ayant justifié la désignation des sites Natura 2000.

Modes de gestion et de gouvernance des sites Natura 2000 de la presqu'île de la Hague (sites majoritairement marins VS site majoritairement terrestre « *Massif dunaire de Héauville à Vauville* » géré par la DDTM50).

Bilan d'animation du précédent DOCOB de la ZSC, validé en 2001.

Pas de DOCOB opérationnel pour la ZPS.

Monsieur LUPO, maire délégué de la commune de Saint-Germain-des-Vaux, revient sur l'objectif présenté de gestion de la fréquentation dans la ZSC et demande si c'est en vue de réduire la fréquentation du site que le sentier des douaniers n'est plus entretenu.

Madame BURNOUF, maire de Siouville-Hague, répond qu'il s'agit plutôt d'un manque de moyens.

Monsieur LUPO alerte qu'avec la période touristique qui commence et l'augmentation de la fréquentation, il y a un enjeu de sécurité sur ce sentier non entretenu.

Monsieur CRANOIS, maire délégué de la commune de Digulleville, explique que l'entretien de cette partie du GR 223 dépend de l'agglomération du Cotentin, qui a délégué son entretien à l'Office de tourisme du Cotentin.

Madame ROSSEMAN, adjointe à la cheffe de la délégation territoriale Nord de la DDTM50, confirme que la gestion du sentier des douaniers a été déléguée à la Communauté d'agglomération du Cotentin, qui l'a elle-même délégué à l'Office de tourisme du Cotentin. Elle explique qu'un référent territorial peut venir sur le terrain pour envisager une déviation du sentier si besoin.

Monsieur RAMPON s'adresse à Monsieur LECHATREUX, vice-président de la communauté d'agglomération du Cotentin, pour lui demander de gérer le problème de sécurité que cela entraîne. Il demande aux maires délégués des communes concernées d'établir une correspondance avec la communauté d'agglomération du Cotentin et de mettre la sous-préfecture de Cherbourg en copie de ces échanges.

Madame LAPPREND, adjointe en charge du développement durable et du cadre de vie et présidente du Comité de Pilotage Natura 2000 « *Massif dunaire de Héauville à Vauville* » (ZSC), ne partage pas l'avis de Monsieur LUPO et affirme qu'il n'y a pas de problème de sécurité.

Monsieur LUPO explique qu'avec la forte affluence anticipée en période estivale sur le sentier des douaniers, le non-entretien peut effectivement générer un problème de sécurité notamment pour les traileurs qui sont nombreux en cette saison.

Monsieur RAMPON réagit en expliquant qu'en cas d'accident grave, c'est toute une échelle de responsabilité qui est remontée et qu'elle implique l'ensemble des services ici présents. Il est important que le problème soit géré en début de période estivale, soit dès maintenant. Il demande à Madame ROSSEMAN de mettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine bilatérale avec la DDTM50.

Madame MARTEAU, chargée de mission chiroptères au Groupe Mammalogique Normand (GMN) signale quelques coquilles pour ce qui concerne la sécurisation du site de Castel-Vendon et s'engage à un retour écrit auprès de la DREAL.

Madame DUCOMMUN la remercie et précise que le diaporama sera corrigé avec ces éléments à venir avant diffusion à tous.

Madame TRAVERT, conservatrice de la Réserve Naturelle Nationale de la mare de Vauville, précise que le Gravelot à collier interrompu, contrairement à ce qui a été présenté, ne niche plus sur le site. **Madame DUCOMMUN** la remercie pour cette précision et explique que les Formulaires Standards de Données (FSD), fiches décrivant les espèces et habitats d'intérêt communautaire des sites, datent de la désignation des sites (respectivement de 2019 pour la ZSC et de 2005) et ne sont plus forcément à jour. Elle explique qu'un diagnostic ornithologique actualisé sera réalisé par le GONm en 2024 et qu'un focus sur son contenu sera fait plus tard dans la présentation.

Monsieur RAMPON demande si des batraciens font également partie des espèces d'intérêt communautaire recensées sur le site. Il rappelle qu'il est toujours ouvert à une visite sur site de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) de la mare de Vauville pour voir ces batraciens.

Monsieur CRANOIS intervient sur les landes présentes sur le site. Il explique que leur entretien se faisait il y a quelques années par mise au pâturage d'animaux et qu'il constate qu'il y en a de moins en moins. Il ne comprend pas cette décision de réduire le pâturage dans les landes, qui participe à la prévention des incendies.

Madame LAPPREND répond que le Syndicat mixte des espaces littoraux de la Manche (SyMEL), gestionnaire de certaines parcelles appartenant au Conservatoire du Littoral, gère des troupeaux qu'il met à pâturer dans les landes mais qu'il ne souhaite pas pour autant augmenter le nombre de troupeaux en pâturage. Elle revient sur le bilan présenté de l'animation du précédent DOCOB de la ZSC et demande pourquoi aucune des actions liées à l'objectif de maintien des habitats marins n'a été réalisée.

Madame ROBBE, adjointe au chef du pôle mer et littoral à la DREAL Normandie, répond que la DREAL a bien tiré les enseignements du précédent DOCOB sur le manque de mise en œuvre des opérations liées aux habitats marins. La principale raison est que l'opérateur historique des sites Natura 2000 de la Hague, le Syndicat Mixte Littoral Normand (SMLN), est un opérateur spécialisé en écologie terrestre et littorale et n'est pas spécialisé dans la gestion du milieu marin. De plus, les opérations fléchées « maintien des habitats marins » n'ont pas reçu les moyens suffisants pour assurer leur mise en œuvre. Le futur DOCOB commun aux sites permettra de combler ces manques, avec la proposition d'opérateurs spécialistes du milieu marin : la délégation de façade maritime Manche mer du Nord de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM) de Normandie pour ce qui concerne plus particulièrement les interactions avec les activités de pêche maritime professionnelle.

Monsieur LAVENU, conseiller municipal à la commune de la Hague demande si les prochaines hydroliennes prévues au large de la presqu'île de la Hague rentrent dans le périmètre des sites Natura 2000.

Madame ROBBE confirme que les hydroliennes seront implantées dans le périmètre des sites Natura 2000 et que les autorisations préfectorales délivrées ont fait l'objet d'une évaluation environnementale visant à évaluer les impacts de ce projet.

Monsieur MEHNERT rappelle le principe réglementaire de la séquence E-R-C (Éviter, Réduire, Compenser) appliquée à chaque projet ayant un potentiel impact environnemental, et confirme que celui-ci a bien été appliqué dans le cadre de ce projet d'implantation d'hydroliennes.

Monsieur LAVENU s'inquiète de la croissance potentielle de cette ferme d'hydroliennes et de l'augmentation de puissance à venir si celle-ci produisait de bons résultats.

Madame ROBBE explique que des mesures de suivi du milieu marin permettront d'alimenter toute décision des autorités si une demande d'extension venait à être déposée.

Monsieur LAVENU argue qu'il ne parle pas de l'impact sur la faune et la flore mais sur les habitants.

Monsieur RAMPON intervient en expliquant le cas d'un opérateur qui avait l'intention de demander une dérogation pour la pose d'un transformateur électrique en espace remarquable au niveau du carrefour des chèvres (Baie d'Ecalgrain). Il indique s'être lui-même rendu sur le site du projet pour

expliquer pourquoi il ne délivrera pas de dérogation. En effet, il ne s'agit pas de générer un impact paysager sur le site classé et des nuisances pour l'habitation située à proximité. Il est sensible à la préservation des paysages, notamment compte-tenu du nombre important de l'étendue des sites classés et inscrits sur le territoire de la Hague. Il ne souhaite pas ouvrir la porte à des expérimentations sur le territoire et est attentif à verrouiller le nombre de projets.

Monsieur LUPO, souhaite intervenir par rapport aux périmètres actuels des sites Natura 2000. Est-ce que ceux-ci sont figés ou bien vont-ils être étendus dans les années à venir ? Il alerte sur les contraintes déjà existantes pour les agriculteurs et les communes littorales.

Madame ROBBE répond qu'un des principes de la politique Natura 2000 est l'exemplarité et non l'exhaustivité. Les projets d'extension de sites se justifient par des enjeux écologiques qui sont considérés par la Commission Européenne comme insuffisamment représentés dans le réseau Natura 2000 français. Aujourd'hui, il n'y a pas de commande d'extension de sites pour la Hague. Elle souligne néanmoins la fréquentation du site par le Puffin des Baléares en mer, espèce très menacée qui fait déjà l'objet d'un Plan National d'Actions pour la sauver (PNA Puffins des Baléares), mais la Commission Européenne n'a pas exprimé de commande d'extension en sa faveur pour le moment. Concernant l'alerte de Monsieur LUPO, Madame ROBBE explique que le réseau terrestre est jugé suffisant à l'heure actuelle et qu'il n'est pas prévu d'étendre les sites sur les espaces terrestres.

3. Installation des opérateurs chargés de la révision et de l'élaboration d'un document d'objectifs commun (Autorités administratives)

Présentation des différents opérateurs proposés pour désignation (diapositives 24 à 27 du diaporama) par Madame DUCOMMUN puis temps d'échanges

Trois opérateurs sont proposés au comité de pilotage pour prendre en charge la révision et l'élaboration d'un DOCOB commun aux sites Natura 2000 de la Hague : le SMLN en tant qu'opérateur historique des deux sites (ZSC et ZPS), l'OFB pour la partie marine et le CRPMEM Normandie pour son expertise relative à l'activité de pêche professionnelle maritime.

Une distinction des rôles est proposée selon la ZSC et la ZPS pour les opérateurs spécialisés dans le milieu marin (OFB et CRPMEM), avec une implication plus forte pour la ZSC en tant que co-opérateur pour l'OFB et qu'opérateur technique associé pour le CRPMEM, celle-ci ayant une surface maritime de 83 %. Un appui technique est proposé pour la ZPS, dont la surface maritime ne fait que 54 %.

Monsieur RAMPON invite Monsieur DESLANDES à présenter le SMLN.

Monsieur DESLANDES, délégué de rivage au Conservatoire du Littoral et Directeur du SMLN, explique que le Syndicat Mixte Littoral Normand porte les missions du Conservatoire du Littoral en Normandie. En effet, en l'absence de délégation normande de plein exercice du Conservatoire du Littoral, le SMLN est une construction juridique co-portée par la Région Normandie et le Conservatoire du Littoral (respectivement financeurs à 2/3 et 1/3) pour porter des missions à la fois de gestion des sites Natura 2000 et d'ingénierie technique appuyant le Conservatoire. En Normandie, le SMLN est donc jusqu'à présent l'outil de l'État pour l'animation des sites Natura 2000 littoraux. Cependant, la situation actuelle sera amenée à évoluer à partir de 2025, la cour des comptes ayant demandé la création d'une délégation normande du Conservatoire de plein droit, remettant en cause le statut de collectivité du SMLN pour assurer des missions du Conservatoire.

Monsieur RAMPON propose de désigner le SMLN en tant qu'opérateur principal pour la ZSC et la ZPS et pour la rédaction du DOCOB dans l'attente de la détermination d'un opérateur alternatif.

Monsieur MEHNERT invite Monsieur AULERT à présenter la délégation de façade maritime de l'OFB.

Monsieur AULERT, directeur délégué de la façade maritime Manche mer du Nord de l'OFB, présente l'Office Français de la Biodiversité, établissement public créé au 1^{er} janvier 2020 résultant de la fusion de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Employant plus de 3000 personnes réparties sur les territoires métropolitains et d'Outre-mer, l'OFB porte des missions de gestion d'espaces naturels, de police de l'environnement, de gestion des permis de chasse, mais aussi de sensibilisation à l'environnement, de recherche, de développement et d'innovation. La délégation de façade maritime Manche mer du Nord possède plusieurs antennes réparties entre les Hauts-de-France et la Normandie dont le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale. Elle est déjà en appui des services de l'État pour Natura 2000 d'un point de vue technique, connaissance, animation de réseau et rédaction de guides techniques. La délégation de façade maritime Manche mer du Nord est également structure animatrice de 16 sites Natura 2000 avec des partenaires tels que le SMLN et le CRPMEM Normandie. Sur ces 16 sites Natura 2000, 8 sites sont en phase d'animation et 8 sites sont en phase de rédaction de DOCOB.

Monsieur MEHNERT propose de désigner l'OFB en tant que co-opérateur pour la partie marine de la ZSC et en tant qu'appui technique pour la partie marine de la ZPS, compte-tenu de l'extension moins large de ce site en mer.

Monsieur MEHNERT invite Monsieur DELAHAYE à présenter le CRPMEM Normandie.

Monsieur DELAHAYE, Directeur du CRPMEM Normandie, explique que le CRPMEM Normandie représente 1600 marins pêcheurs embarqués, 300 pêcheurs à pied et 605 entreprises de pêche. Il exerce des missions de service public dans les 12 milles marins, comme la gestion de la coquille Saint-Jacques, mais aussi dans la mise à disposition de moyens de contrôle dans le cadre des mesures de gestion de la pêche professionnelle maritime. Le CRPMEM Normandie a déjà un rôle d'opérateur technique associé pour l'ensemble des sites Natura 2000 de la façade qui présentent des enjeux forts pour la profession. Ses missions dans le cadre de Natura 2000 consistent à caractériser l'activité de pêche dans l'état des lieux du DOCOB, à organiser les groupes de travail dédiés à la pêche, à appuyer l'OFB dans le cadre des analyses risque pêche, mais aussi de s'impliquer dans des programmes nationaux de protection des espèces d'intérêt communautaire comme le PNA Puffin des Baléares. Ils travaillent également en lien avec les associations locales de protection de l'environnement comme le Groupe d'Études des Cétacés du Cotentin (GECC). Il précise que les deux chargés de missions Natura 2000 et environnement ici présents, Romain MEROUR et Augustin LEPRETRE, sont respectivement basés à Port-en-Bessin et à Cherbourg. Le CRPMEM Normandie est composé de 28 employés pour assurer les missions de gestion de la ressource halieutique, de contingentement et d'accès à la ressource, de suivi des projets éoliens et d'administration des entreprises de pêche.

Monsieur MEHNERT propose de désigner le CRPMEM Normandie comme opérateur technique associé pour la pêche professionnelle maritime pour la ZSC et comme appui technique pour la ZPS.

Monsieur MEROUR précise que le Conseil du CRPMEM se réunissant le 12 juillet pour statuer sur ce rôle, ils ne peuvent donner de réponse en séance.

Monsieur MEHNERT prend acte et demande au CRPMEM de revenir vers la DREAL après la séance pour faire part de sa décision. Il invite les participants à un temps de questions et réponses.

Monsieur LECHATREUX revient sur le sujet du sentier des douaniers, ayant reçu des informations par mail entre-temps. Il annonce que le prestataire interviendra la semaine prochaine pour entretenir le sentier.

Monsieur LAVENU réagit sur la réalisation tardive de cette opération, notamment pour les trails. Il explique que les organisateurs de trails payent une redevance au Conservatoire du Littoral quand les tracés traversent ses terrains et qu'en contre-partie il est attendu que l'entretien soit fait. Il demande à ce que celui-ci puisse être réalisé plus tôt dans l'année.

Madame LAPPREND demande si ce sont des agents du SMLN ou du Conservatoire du Littoral qui seront en charge de l'élaboration du DOCOB.

Monsieur DESLANDES explique qu'il y a 3 agents Natura 2000 à temps plein au SMLN, dont 2 sont en charge de la rédaction de DOCOBs et 1 en charge de l'animation des sites Natura 2000 de la Baie du Mont Saint-Michel.

Monsieur BRISSET, référent territorial et environnement à la FDSEA 50 et représentant de la chambre d'agriculture de la Manche, demande si les agriculteurs sont également invités au COPIL.

Madame DUCOMMUN répond que les représentants des agriculteurs font partie des membres du COPIL (FDSEA 50, centre départemental des jeunes agriculteurs, confédération paysanne, coordination rurale de la Manche) et que les groupes de travail qui seront organisés par la suite pourront être élargis à toute personne souhaitant participer à la démarche d'élaboration du DOCOB des sites Natura 2000 de la Hague.

Madame BURNOUF demande si la protection des fonds marins fait également partie des enjeux de ces sites, et si d'autres professionnels de la mer, en dehors du CRPMEM Normandie, sont associés au COPIL.

Madame ROBBE répond que l'extension en mer de la ZSC a notamment été justifiée par des habitats marins (fonds marins) à protéger. L'arrêté inter-préfectoral fixant la composition de ce COPIL commun aux sites Natura 2000 de la Hague vient d'être signé et n'a pas encore été diffusé, mais il intègre bien les représentants des autres catégories d'usagers socio-professionnels de la mer, de même que les associations de protection de l'environnement marin. Elle précise qu'il y a un travail spécifique à mener avec les pêcheurs professionnels maritimes dans le cadre des Analyses Risques Pêche (ARP), qui valent évaluations des incidences Natura 2000 pour la profession. C'est à ce titre-là qu'il est proposé au CRPMEM Normandie une place plus forte en tant qu'opérateur technique associé.

Madame LAPPREND souhaite avoir des précisions sur le rôle d'un opérateur dans le cadre de Natura 2000.

Madame DUCOMMUN explique que les « opérateurs » sont les personnes en charge de la révision et de l'élaboration du DOCOB ; ils organisent les groupes de travail Natura 2000 permettant d'associer les différents acteurs du territoire et rédigent le DOCOB.

En l'absence de remise en cause par les membres, les opérateurs et appuis techniques proposés par les autorités administratives, le SMLN, l'OFB et le CRPMEM, sont validés. Pour le CRPMEM, cette validation intervient sous réserve de l'accord du Conseil du CRPMEM.

N.B : le CRPMEM a confirmé, après validation de son Conseil (12/07/2024), son rôle d'opérateur technique associé pour la ZSC « Récifs et landes de la Hague » et d'appui technique pour la ZPS « Landes et dunes de la Hague ».

4. Études préparatoires à la révision et à l'élaboration du document d'objectifs (DREAL Normandie)

Présentation des différentes études préparatoires réalisées ou en cours pour préparer la révision / élaboration du DOCOB commun (diapositives 28 à 31 du diaporama) par Madame DUCOMMUN puis temps d'échanges

Stage mené au Conservatoire du Littoral en 2023 pour réaliser un état des lieux et un pré-diagnostic environnemental de la presqu'île de la Hague.

Actualisation de la cartographie des habitats terrestres Natura 2000, réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la DREAL en 2022-2023.

Étude GONm à réaliser en 2024 pour l'actualisation du diagnostic ornithologique de la ZPS.

Madame DUCOMMUN indique que des versions imprimées de la synthèse du stage « pré-diagnostic environnemental de la Hague » sont mises à disposition des participants dans la salle. Elle ajoute que les rapports cartographiques des habitats terrestres seront diffusés aux membres du COPIL lors de l'envoi du compte-rendu.

Il n'y a pas de question des participants pour ce point de l'ordre du jour.

5. Méthode et calendrier de la démarche (DREAL Normandie)

Présentation des étapes à venir par Madame DUCOMMUN (diapositives 32 à 36 du diaporama) puis temps d'échanges

Méthode d'élaboration du DOCOB selon le « Cahier Technique - 88 » (CT-88), méthode nationale développée par l'OFB pour l'élaboration des plans de gestion des sites naturels protégés.
Présentation des différentes instances Natura 2000 qui seront mises en place sur le territoire pour l'élaboration / révision du DOCOB commun, notamment les groupes de travail et le COPIL.
Association du grand public à prévoir ; les modalités restent à définir.
Calendrier prévisionnel de la démarche et dates (année) des prochaines réunions du COPIL.
Validation du DOCOB prévue pour 2028.

Madame ROSSEMAN s'interroge sur le lien qui sera fait entre le DOCOB et le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) en cours.

Madame LENGRAND explique que l'état des lieux du DOCOB prendra en compte les autres stratégies de planification du territoire. A l'inverse, les PLUi sont tenus de tenir compte des zonages environnementaux dont les sites Natura 2000. Elle rappelle la mise à disposition d'exemplaires papiers de la synthèse du pré-diagnostic environnemental.

Madame ROBBE ajoute qu'il s'agit du travail de l'opérateur de recenser ces démarches de territoire, dont le PLUi. Ces démarches doivent être menées en cohérence et en complémentarité.

Madame TRAVERT demande si le DOCOB a une durée de validité.

Madame ROBBE répond que le Code de l'Environnement ne fixe pas de durée de validité du DOCOB ; il demande simplement de procéder à « une révision à échéance régulière ». En Normandie, la durée de validité moyenne d'un DOCOB Natura 2000 se situe entre 10 et 12 ans, compte-tenu des moyens disponibles dans les services de la DREAL et dans les structures opératrices.

Madame TRAVERT souligne que la méthode CT-88 fixe l'échéance des plans de gestion.

Madame ROBBE précise que la méthode CT-88 spécifie des modalités particulières pour les DOCOBs des sites Natura 2000 ; l'absence d'échéance des DOCOBs en fait partie.

6. Questions diverses

Il n'y a pas de question des participants.

Messieurs RAMPON et MEHNERT remercient les membres du COPIL pour leur implication et se félicitent de l'installation du COPIL commun aux sites Natura 2000 de la Hague.

Monsieur RAMPON réaffirme son souhait d'une association très large des acteurs locaux, indispensable pour avoir un engagement positif des différents usagers dans la préservation de l'environnement.

Messieurs RAMPON et MEHNERT remercient la DREAL Normandie pour le travail de préparation et clôturent la séance.

Le diaporama présenté lors de ce COPIL est téléchargeable sur le site :

<https://littoral-normand.n2000.fr/les-sites-littoraux-normands>

